

INFO / ARBITRAGE N°63 Février 2008

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage.

Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

1. Position de l'archer sur la ligne de tir (tir en extérieur, salle)

Pendant le temps de tir (2 ou 4 minutes), un archer est-il autorisé à se déplacer latéralement pour mieux voir le score de sa première ou deuxième flèche, ou doit-il rester face à sa cible ?

Réponse : cela dépend de ce que l'on entend par déplacement latéral :

- si ce déplacement est de plus de 50cm, la réponse est NON : l'arbitre pourrait considérer que l'archer a quitté la ligne de tir sans avoir averti et pourrait lui interdire de revenir sur la ligne de tir.
- si ce déplacement est de moins de 50cm, il est possible de le tolérer.

Dans tous les cas, l'archer ne doit pas gêner le compétiteur placé à ses côtés.

Cette distance de 50cm n'est pas indiquée dans le règlement : c'est une tolérance généralement acceptée par les arbitres.

2. Poids additionnel pour arc nu (Tir en Campagne, Nature/3D, Salle)



Ce poids est autorisé. En effet :

- il est placé sur la partie inférieure de l'arc
- il peut être dévissé (amovible)
- il ne comporte pas de joint (à vérifier par l'arbitre)
- l'arc passe dans l'anneau de 122mm

3. Arbitres dans les concours de la Fédération Handisport

Pour des questions d'assurance, il est demandé aux arbitres qui participent à l'arbitrage des compétitions sous l'égide de la Fédération Française Handisport (et qui ne sont pas en possession de la licence Handisport) de déclarer préalablement leurs jours d'arbitrage à la FFTA (d.aubin@ffta.fr). Nous espérons que cette contrainte sera levée avec la signature prochaine d'une convention avec la FFH.

4. Passeport Sportif

Article C.9 des Règlements Généraux : "...l'archer doit présenter son passeport sportif....".

Le Comité Directeur de la FFTA (janvier 2008) a confirmé cette nécessité, tout en précisant que la non présentation du passeport sportif ne pouvait pas être une cause d'exclusion de la compétition

5 Repères au sol

Lors des compétitions en extérieur, un compétiteur a le droit d'avoir des marques pour les pieds, à condition que ces marques ne dépassent pas du sol de plus de 1 cm.

En Salle, des repères tracés à la craie sur le sol sont autorisés à condition que le règlement intérieur de la salle le lui autorise.

6. Tir par équipes et catégories d'âge (D1, D2, DR)

Lors de ces compétitions toutes les catégories d'âge sont admises pour le tir à 70m.

- les cadets et les juniors sont admis sans surclassement.
- les minimes sont admis en se surclassant en "cadets" avec un certificat médical de simple surclassement pouvant être établi par tout docteur en médecine
- les benjamins sont admis en se surclassant en "cadets" avec un certificat médical de double surclassement devant être établi par un médecin agréé par la FFTA.

7. Espace pour chaque archer sur la ligne de tir (tir en extérieur et salle)

Le règlement précise que chaque archer doit pouvoir disposer d'un espace minimum de 80cm sur la ligne de tir. Cependant, les arbitres doivent se montrer tolérants s'il arrive que cet espace soit réduit à 70 ou 75cm pour permettre l'ajout d'une cible.

8. Tir sur cibles 3D et 3D International

Les palettes à "cale" (mentonnière) sont-elles autorisées en division arc nu (bare bow) ?

Réponse du Comité Technique de la FITA :

Ce genre de palette est autorisé en division arc classique et en division arc nu de la FITA. De ce fait, elles sont également autorisées en division arc nu du tir sur cibles 3D et 3D International.

Approuvé par le Comité Constitution et Règlements de la FITA le 13/01/2008.

9. Tir en campagne : sélection pour le Championnat de France par équipes

Le nouveau décompte de points validé par la FITA (voir Info/arbitrage n°62, § 6) oblige la FFTA à revoir le processus de sélection pour le Championnat de France de tir en campagne par équipes de clubs.

Dès le championnat de France 2008 (20 et 21 septembre à Clermont-Ferrand), la FFTA a opté pour un classement national qui sélectionnera les 48 premières équipes.

De ce fait, les scores planchers ne sont plus en vigueur et les équipes championnes de ligue ne sont plus qualifiées d'office.

Par contre, pour le championnat 2008, la composition des équipes ne change pas : 1 femme ou 1 bare bow obligatoire, 1 arc à poulies maximum.

Vous trouverez prochainement, sur le site internet de la FFTA, les nouvelles modalités de participation des équipes.

Le règlement du championnat de France de tir en campagne par équipes de club pour 2009 sera modifié et applicable à partir du 1^{er} octobre 2008

10. Tir en campagne : les égalités

Suite au nouveau décompte des points (5X = 6 points, voir info/arbitrage n° 62, § 6) le départage des égalités se fait de la façon suivante (contrairement à une information précédente) :

√ au plus grand nombre de 5 et de 6

√ au plus grand nombre de 6

11. Amortisseurs interdits en division arc nu

Pour la conformité des arcs, en **division arc nu** (Tir en Campagne, Parcours Nature, Cibles 3D et Salle), il faut se référer au règlement de l'arc nu du tir en campagne.

- Les amortisseurs sont interdits.
- Des poids additionnels peuvent être ajoutés sur la partie inférieure de la poignée. Ces poids doivent être montés directement sur la poignée sans dispositif d'absorption des chocs.
- Les compensateurs (TFC) sont autorisés
 - s'ils sont entièrement fixés sur l'arc
 - s'ils ne sont pas montés avec des stabilisateurs
- L'arc, non tendu, avec tous ses accessoires, doit passer dans un anneau de 122mm.

Cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlement du Tir en Campagne, art B.3.6.2

12. Départage des égalités en tir individuel (salle et tir en extérieur)

Les articles B.6.20.1 (tir en extérieur) et B.6.5.2.1 (tir en salle) décrivent comment résoudre les égalités pour l'accession à la phase éliminatoire et à l'issue d'un match :

- tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score donne la victoire (maximum 3 barrages d'1 flèche)
- si l'égalité subsiste après la 3^{ème} flèche de barrage, **la flèche la plus près du centre donne la victoire**
- si l'égalité subsiste encore, on répète le de barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.

Explication :

- s'il y a égalité de points après la 3^{ème} flèche de barrage et avant de tirer, éventuellement, une 4^{ème} flèche de barrage, l'arbitre doit prendre les mesures pour déterminer quelle est la flèche la plus près du centre. Ces mesures peuvent se faire à l'aide d'un réglet ou mieux à l'aide d'un compas à pointes sèches. L'archer ayant sa flèche le plus près du centre gagne le match.
- Il peut arriver que les arbitres ne puissent pas déterminer quelle flèche est la plus près du centre : alors, dans ce cas uniquement, il faut procéder à un autre tir de barrage avec la même procédure qu'après la 3^{ème} flèche de barrage

13. Concours "Spécial Jeunes"

Rappel: Les jeunes ayant pris part à une compétition sélective pour les championnats de France ne peuvent pas participer à un concours "Spécial Jeunes".

[Cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlement des Rencontres Jeunes, article B.2.]

14 A propos des jumelles et longues vues (Tir en extérieur et tir en salle)

L'utilisation des jumelles et des longues vues continue à être une source de désaccord ou de conflit entre les arbitres et les compétiteurs.

Que dit le règlement ?

L'article B.7.4.1 (tir en extérieur et tir en salle) dit : ".....Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur".

Ainsi, dès qu'il a tiré sa dernière flèche, le compétiteur doit quitter **immédiatement** la ligne de tir.

Immédiatement veut dire qu'il n'est pas autorisé à regarder ses impacts de flèches au moyen de ses jumelles ou de sa longue vue après le tir de sa dernière flèche.

Cependant, la FITA admet, et nous pouvons admettre, une **tolérance**.

- Quand il a tiré sa dernière flèche, l'archer peut utiliser ses jumelles ou sa longue vue à condition que d'autres archers soient encore sur la ligne de tir, n'ayant pas terminé leur volée en cours : il ne retarde pas le tir, ne gêne personne et ne tire aucun avantage de la situation.

- Mais quand un archer est le dernier sur la ligne de tir, il n'est pas autorisé à utiliser ses jumelles ou sa longue vue car, en agissant ainsi, il retarde le tir : le directeur des tirs ne sait pas si cet archer est encore en cours de tir ou non.

15. Arc chasse (Parcours Nature et 3D)

Notre règlement stipule que les "arcs chasse" doivent avoir une longueur égale ou inférieure à 64 pouces

Comment mesure-t-on cette longueur de 64 pouces (1 pouce = 2,54cm) ?

Réponse : la mesure de la longueur de l'arc se fait sur la face antérieure de l'arc, de poupée à poupée, soit l'arc bandé, soit l'arc débandé, mais en se collant à la face antérieure de l'arc et non pas en mesurant la longueur de la corde.

Il en est de même pour la mesure de l'arc droit en 3D International.

16. Tir en Campagne : les "Arrow Head"

Suite aux modifications de la FITA concernant la transformation du 5X en 6, vous trouverez en annexe les nouveaux scores à réaliser pour l'obtention des "Arrow Head" (*Application au 01/04/2008*). Une nouveauté : des scores spécifiques pour les arcs nus (bare bow).

17. Stabilisateur - amortisseur - contrepoids (Nature et 3D)



Cet arc à poulies nu (Parcours Nature et 3D) présente un élément anti-vibrations : est-ce conforme ?

Réponse : L'arc est conforme à condition que cet élément anti-vibrations :
(Stabilisateur, amortisseur, contre poids) :

- * soit l'unique élément anti-vibrations installé sur l'arc
- * que cet élément anti-vibrations ait une longueur de 13cm maximum

Cet élément peut être monté dans n'importe quelle direction, sur n'importe quelle partie de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.
(*Cf. le Manuel de l'Arbitre, Règlement du Tir Nature, article A.3.3.*)

18. Tir en campagne : panachage des distances

Lors d'un parcours de tir en campagne de 24 cibles (12 aux distances inconnues et 12 aux distances connues, le panachage des cibles est autorisé.

(*Cf. le MdA, Règlement Français du tir en campagne, article C.1.1, alinéa 2*).

19. Les archers étrangers

Depuis le 01/10/2007, les archers étrangers, qui possèdent une licence FFTA en cours de validité, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les archers de nationalité française. De ce fait, ils peuvent être intégrés dans une équipe (sans limitation de nombre), quelle que soit la discipline pratiquée : D1, D2, DR, Tir en Campagne, Parcours Nature, 3D.

Comme les français, les étrangers sont soumis aux règles régissant la présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition, les surclassements et les transferts.

ARROW HEAD - ARCS RECURVE														
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	203	193	237	225	271	257	305	290	338	322	372	354	406	386
Brun	231	220	270	257	308	293	347	330	385	367	424	403	462	440
Gris	260	247	303	288	347	329	390	371	433	412	477	453	520	494
Noir	288	275	336	321	384	367	432	413	480	458	528	504	576	550
Blanc	317	302	370	352	423	403	476	453	528	503	581	554	634	604
Argent	338	322	394	376	451	429	507	483	563	537	620	590	676	644
Or	356	339	415	396	475	452	534	509	593	565	633	622	712	678

ARROW HEAD - ARCS NUS														
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	197	182	230	212	263	243	296	273	328	303	361	334	394	364
Brun	224	207	261	242	299	276	336	311	373	345	411	380	448	414
Gris	252	233	294	272	336	311	378	350	420	388	462	427	504	466
Noir	279	258	326	301	372	344	419	387	465	430	512	473	558	516
Blanc	307	284	358	331	409	379	461	426	512	473	563	521	614	568
Argent	328	303	383	354	437	404	492	455	547	505	601	556	656	606
Or	345	319	403	372	460	425	518	479	575	532	633	585	690	638

ARROW HEAD - ARCS A POULIES														
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	247	237	288	277	329	316	371	356	412	395	453	435	494	474
Brun	279	268	326	313	372	357	419	402	465	447	512	491	558	536
Gris	312	299	364	349	416	399	468	449	520	498	572	548	624	598
Noir	344	330	401	385	459	440	516	495	573	550	631	605	688	660
Blanc	377	361	440	421	503	481	566	542	628	602	691	662	754	722
Argent	393	376	459	439	524	501	590	564	655	627	721	689	786	752
Or	405	388	473	453	540	517	608	582	675	647	743	711	810	776

APPLICATION AU 01/04/2008